Image not found or type unknown

Depassement de vitesse en suisse

Par **Delporte**, le **13/10/2012** à **23:58**

Bonjour,
mon fils s'est fait prendre par 2 radars en Suisse pour depassement de vitesse
sur autoroute canton de Bale et Fribourg etant au chomage j'ai payé les amendes pour lui puis je l'ai sermoné! .Je n'avais pas fini de le faire que oh ! surprise je reçois du canton de Bale un ordre de payer 457 euros pour depassement de vitesse de 29 km/h avec ma remorque or à l'entree de la Suise il n'y a aucun panneau indiquant la vitesse avec remorque; j'ai donc protesté Ils m'ont repondu qu'au nom de l'egalite des droits ils ne pouvaient que faire payer. Or quand un Suisse vient en France et qu'l commet la meme faute il ne paie qu'environ 4 fois moins. Pourquoi donc ne pas leur infliger les memes amendes qu'en Suisse . L'Etat français s'y retrouverait. Quand un pays
comme la Suisse qui est entouré par d'autres pays ou la vitesse autorisée avec remorque est bien superieure pourquoi n'indique t'ils pas la vitesse
sur un panneau avec remorque a l'entree de la Suisse? Toutes ces amendes abusives ne font que creer un climat malsain entre les pays frontaliers et la Suisse.

Par **citoyenalpha**, le **14/10/2012** à **02:59**

Bonjour

tout ressortissant étranger se doit de s'informer sur la législation en vigueur dans le pays où il transite ou séjourne.

En France aussi il existe une législation spécifique. Par exemple l'interdiction de conduire téléphone en main ou l'obligation de détenir un gilet réfléchissant ainsi qu'un triangle de

signalisation et un alcootest valide, non utilisé et homologué. Ceci n'est point indiqué et pour autant un ressortissant étranger pourra se voir verbalisé.

En conséquence et au vu de l'accord de coopération entre la France et la confédération helvétique il convient de régler la contravention. A défaut vous encourez une majoration de l'amende ainsi qu'à devoir régler les frais de recouvrement forcé exercé par le Trésor Public sur demande des autorités suisses.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés